



4^E COLLOQUE DES PSYCHOLOGUES

Faire entendre la voix des psychologues !

SOMMAIRE

Création d'un corps de psychologues justice : blocages et limites **PAGE 2**

Psychologues de l'Administration Pénitentiaire : un silence inquiétant ! **PAGES 2-3**

Psychologues de l'EN : concrétisons le nouveau décret ! **PAGE 3**

Contre l'isolement des psychologues de Pole Emploi et la dénaturation de leur métier ! **PAGE 4**

La prévention, entre dispositif de gestion et épistémologie clinique **PAGE 5**

Les outils du psychologue : au bénéfice de qui ? **PAGE 6**

Des neuro-sciences à la conscience : sommes-nous déterminés biologiquement ? **PAGE 7**

Burn-out, stress... les psychologues aussi ! **PAGE 8**

Dans tous les champs d'exercice des psychologues syndiqués à la FSU (ministères de l'Éducation nationale, du travail, de la justice) des négociations sont en cours sur le métier. Les syndicats de la FSU se mobilisent, chacun dans leur champ, pour obtenir des avancées significatives tant du point de vue des missions et des conditions de travail des psychologues que du respect de leur déontologie.

Que ce soit pour faire baisser les chiffres du chômage, faciliter l'insertion professionnelle des jeunes, lutter contre le décrochage et les violences scolaires, prévenir les phénomènes de radicalisation, les pouvoirs publics ont leur propre représentation de ce que devrait être l'intervention des psychologues ! Mais la complexité des dimensions psychiques à prendre en compte, le temps nécessaire à la construction d'une alliance de travail et à l'élaboration psychique, le respect irréductible de l'intérêt de la personne sont bien souvent occultés, au risque de réduire l'apport des psychologues à une instrumentalisation de leur expertise.

Ces conceptions étroites et mécanistes se traduisent même dans certains secteurs professionnels par l'imposition de procédures et de « bonnes pratiques », qui sont antinomiques avec la clinique et la qualité de travail que nous défendons.

Dans tous les syndicats de la FSU, les psychologues se sont battus pour éviter l'isolement, faire reconnaître leur qualification, leurs missions spécifiques et améliorer leurs salaires et leurs conditions de travail. Dans l'Éducation nationale des progrès significatifs ont été actés.

Mais force est de constater que ces avancées ne plaisent pas à tout le monde ! Tout ce qui vise à remettre en question les acquis, à jouer la montre, à s'aligner sur le « moins disant » revient à l'ordre du jour. Les psychologues ne laisseront pas faire !

Parce que les élèves, les enfants et adolescents suivis par les juges pour enfants, les détenus, les demandeurs d'emploi et les salariés ont besoin de psychologues reconnus et plus nombreux, la FSU porte avec force leurs revendications et impulse les actions pour les faire aboutir. Toutefois, ces avancées ne seront possibles qu'avec la participation et l'investissement de tous. Défendre notre métier et notre déontologie par nos actions syndicales, c'est à la fois nous préserver en tant que sujet mais contribuer aussi à développer une qualité du travail et du lien social. ■

Bernadette Groison,
secrétaire générale de la FSU



CRÉATION D'UN CORPS DE PSYCHOLOGUES JUSTICE : BLOCAGES ET LIMITES

Nous constatons l'année dernière que de nombreux points restaient à clarifier avant la mise en œuvre d'un statut ministériel et rappelons notre vigilance à préserver nos fondamentaux professionnels et déontologiques.

Le statut doit acter de nouvelles avancées et non fragiliser la situation des personnels

Le SNPES-PJJ comme le SNEPAP défendent que la création du statut ne renvoie pas les éléments sur les missions des psychologues, notamment les modalités de concours ou d'avancement à une simple circulaire par directions (PJJ, AP, SG)* facilement abrogeable (comme le souhaite l'administration), mais soient traités dans le décret statutaire. Le statut doit être avant tout porteur de garanties pour les personnels et les missions qu'ils exercent et donc pour le public accueilli. L'une des questions essentielles porte sur le cadre de négociations où les organisations vraiment représentatives des psychologues risquent de se trouver minoritaires.

Depuis la dernière rencontre de juillet 2015, aucun retour du SG, malgré les diverses relances, la pétition des psychologues de l'AP demandant l'accélération du processus et un courrier intersyndical reprenant les fondamentaux que nous voulions voir inscrits dans ce statut (article 2, autonomie technique, rappel des obligations déontologiques et de la fonction FIR, revalorisation des grilles de salaires et du HC) ! La mise en place d'un corps commun en chantier depuis quatre ans peine à aboutir. Le ministère déroge à sa propre règle de l'indistinction des administrations en admettant que le statut spécial (renoncement au droit de grève et avantages salariaux) ne doit concerner que l'AP. La différence essentielle des missions entre PJJ et AP peut-elle expliquer les blocages rencontrés dans la création de ce statut ministériel ?

Nous sommes attachés à ce que les psychologues de l'AP

puissent sortir de la précarité liée à leur statut de contractuel. Pourtant force est de constater que ce statut ministériel ne semble pas la réponse la plus adaptée. C'est d'ailleurs dans ce sens que la FSU avait revendiqué initialement la création d'un corps par direction, solution rejetée par le ministère pour des raisons financières. La création d'un corps commun a des limites. En effet, si les psychologues de l'AP auraient tout à y gagner, ceux de la PJJ ont déjà un statut. Nous ne pouvons pas accepter que celui à venir contienne moins de garanties.

Pour un corps commun préservant les spécificités professionnelles et les conditions de travail

Le SNPES-PJJ a travaillé au sein de la FSU et en intersyndicale afin d'élaborer des positions communes et des avancées pour l'ensemble des psychologues.

Certes, les nouvelles orientations de la PJJ restaurent le caractère éducatif de nos missions et la DPJJ insiste sur la reconnaissance de la place des psychologues au sein de l'institution, qui s'est aussi manifestée par un recrutement massif de psychologues. Mais sur les terrains, les attaques contre la clinique et la dégradation des conditions de travail liée à des normes de prise en charge inacceptables continuent. Incontestablement, ce projet de statut ministériel n'est pas la réponse qui permettrait une amélioration de l'exercice des psychologues à la PJJ. ■

*PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse ; AP : Administration Pénitentiaire ; SG : Secrétariat Général

PSYCHOLOGUES DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE : UN SILENCE INQUIÉTANT !

L'année passée, le SNEPAP-FSU présentait avec la PJJ ses revendications principales autour de la création d'un corps de psychologue du ministère de la Justice.

Aujourd'hui, un an plus tard, nous en sommes toujours au même point, malgré une sollicitation des psychologues toujours plus importante et des missions en expansion.

Le futur statut serait l'occasion d'améliorer nos conditions d'exercice ainsi que de nous sortir de la précarité et des traitements arbitraires souvent constatés. Le recrutement de psychologues dédiés au public « radicalisé » ou en « voie de

radicalisation » nous a conduit à revenir sur le traitement pour le moins différencié des psychologues. Si les inégalités se construisent donc allègrement entre psychologues d'une même mission, l'abîme ne fait que se creuser entre psychologues aux missions différentes.

Des échanges concrets à l'été 2015, pour une énième suspension jusqu'à une date inconnue, ont pu trouver réponse en la

promesse faite à l'occasion du dernier CTM d'une reprise des discussions en mars 2016... qui ne sera jamais organisé.

Lassés de ces reports interminables, dès décembre 2015, près de 70 % des psychologues de l'administration pénitentiaire se sont engagés dans une pétition réclamant la création du corps.

En la remettant en main propre en mars 2016 au nouveau Ministre de la Justice, le SNEPAP-FSU et ses psychologues ont fait part de leur profond désappointement, pour ne pas dire leur colère.

Informé des enjeux, le ministre s'est inquiété d'un dossier dont il ne s'explique pas l'enlisement.

Malgré les propos rassurant de l'ensemble des protagonistes (administration pénitentiaire, ministère de la justice, ministère de la fonction publique, ministère des finances) force est de constater que la catalepsie se cristallise.

Mobilisation à l'ordre du jour

Au vu des avancées de nos collègues de l'Éducation nationale et de la police nationale, les psychologues ne lâcheront pas et ne s'endormiront pas, sur ces quelques promesses jetées en l'air. Actuellement ré-engagés dans une nouvelle mobilisation, les psychologues de l'Administration Pénitentiaire, tous soumis à l'arbitraire d'une gestion inégalitaire de leur carrière, ne restent pas moins engagés dans les réflexions sur l'évolution de leurs missions, questionnant bien souvent l'articulation de la déontologie du professionnel et celle de l'administration. Les questions d'actualité que la FSU porte au débat au sein de chacune de ses organisations ne cessent de questionner à juste titre les psychologues de l'AP, tout comme la création de nouvelles missions, dans un cadre à chaque fois plus complexe. ■

PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE : CONCRÉTISONS LE NOUVEAU DÉCRET !

Revendiquée depuis plus de trente ans, la création du corps de psychologues de l'Éducation nationale est bien engagée. Le nouveau concours de recrutement est fixé au printemps 2017.

Refonder la place de la psychologie dans le système éducatif

En acceptant de réunir un groupe de travail « psychologues de l'EN » dans le cadre du chantier métier, le ministère a rompu avec les blocages historiques sur ce dossier. Le regroupement des CO-Psy, des directeurs de CIO et des psychologues des écoles est maintenant bien avancé. Très attendue par les personnels, cette évolution permet de pérenniser la fonction du psychologue au sein des établissements scolaires. Dans les discussions, la FSU, parce qu'elle est organisation syndicale majoritaire, a pu mettre en échec les projets de « psychologue du socle » visant à faire intervenir les psychologues des écoles au collège et à repousser les CO-Psy vers le champ de l'insertion professionnelle des jeunes adultes. En créant deux spécialités, premier et second degré, le nouveau statut devrait préserver les cultures professionnelles et maintenir les activités en RASED et dans les écoles pour les uns, en CIO et dans les établissements scolaires et universitaires pour les autres. Il devrait permettre d'approfondir et de développer les échanges entre psychologues.

Le compte à rebours

L'année 2015-16 a été occupée par l'élaboration du référentiel d'activités, puis du référentiel de connaissances et compétences, et enfin par la mise au point des épreuves et du

programme du concours qui, lui, sera officialisé en juin. Le décret dont la publication est l'acte fondateur du corps doit paraître avant la fin de l'année 2016. La FSU est très vigilante sur le calendrier afin d'éviter toute remise en question en 2017, mais elle se montre également très attentive à ce que les travaux menés et actés ne soient pas remis en cause notamment au travers de l'écriture du décret et de l'organisation de la formation.

Parce que la construction du corps manque encore d'homogénéité et d'égalité, la FSU demande au ministère des engagements financiers pour assurer l'équilibre entre les deux spécialités.

Le prochain enjeu est celui du nombre de postes ouverts au concours. Les besoins sont criants sur le terrain : assurer le renouvellement des psychologues partant en retraite, créer de nouveaux postes pour pouvoir exercer l'ensemble des missions dans de bonnes conditions, développer la prévention et le suivi des situations auprès des élèves, des familles et des équipes enseignantes.

La FSU défend une conception ambitieuse de l'éducation et de l'apport des psychologues pour créer les conditions de la réussite de tous. Elle s'engage aux côtés des personnels, pour que l'adoption de ce nouveau statut se traduise par une véritable amélioration des droits et des conditions de travail pour tous les personnels. ■

PÉTITION À SIGNER EN LIGNE
petitions.snes.edu/?petition=34

CONTRE L'ISOLEMENT DES PSYCHOLOGUES DE PÔLE EMPLOI ET LA DÉNATURATION DE LEUR MÉTIER !

Après six années à Pôle-Emploi (PE) le travail des psychologues est encore fortement impacté par les conditions d'un transfert mal géré.

Les organisations de travail mises en place pour « accompagner » des demandeurs d'emploi (DE) ne tiennent pas compte des conditions d'activité nécessaires aux psychologues pour que leur travail soit utile aux demandeurs d'emploi. Leurs interventions sont régulièrement bousculées par les préceptes du *lean-management* et par une institution qui persiste à ignorer les fondamentaux du métier de psychologue (confidentialité des entretiens, volontariat des personnes, absence de menace de radiation, rythme personnalisé, disponibilité, choix et renouvellement des outils, formation continue, travail d'équipe...). C'est surtout le déni de la spécificité du métier de psychologue qui prédomine. Le fait de considérer le travail uniquement dans sa dimension matérielle est la négation de la dimension de sublimation de toute activité socialisée.

Les psychologues ne sont pas des conseillers polyvalents

En prenant en compte la spécificité du Travail (de son trop plein comme de son manque), sa place dans nos vies en termes d'équilibre personnel, en évitant les jugements sur la situation de chômage, en autorisant à faire des choix,

nous cherchons à ouvrir un espace d'une parole libre autour de l'activité professionnelle pour produire du sens et de l'action. Cette alliance de travail vise à rechercher un équilibre entre l'environnement socio-économique certes contraint et incertain d'une part et les dimensions psychiques, personnelles, les intérêts propres, aspirations, compétences, aptitudes, niveau, situation familiale, matérielle... tout aussi réelles d'autre part.

La publication du cahier des charges du Conseil en Évolution Professionnelle (CEP) en 2015 avec l'accord des partenaires sociaux respectait les fondamentaux de notre déontologie. Hélas les modalités de réalisation mises en place par la Direction de PE détournent le CEP en ne respectant ni le cahier des charges ni ces fondamentaux. De plus la volonté ouvertement affichée de casser nos collectifs de travail en isolant chaque psychologue dans les agences et de diluer la spécificité de nos interventions dans des activités à forte dominante administrative et financière, acte une fois de plus le déni du métier de psychologue. La nouvelle fiche de poste en projet d'un psychologue « expert polyvalent » en appui sur tout type de situation masque les carences institutionnelles et organisationnelles.

Fort du soutien du SNU/FSU nos combats depuis six ans (code de déontologie, collectifs régionaux, rencontres nationales, grève suivie par 80 % de psychos, rencontres DG, interpellations des DR et des instances représentatives du personnel...) ont pu être victorieux sur un certain nombre de principes. Mais la situation reste difficile. Pour toutes ces raisons comme pour le combat contre la loi travail nous restons mobilisé-e-s. Il faut continuer de promouvoir la pratique de la psychologie au sein de Pôle Emploi et plus largement au sein du Service Public de l'Emploi et de l'orientation des adultes. ■



LA PRÉVENTION, ENTRE DISPOSITIF DE GESTION ET ÉPISTÉMOLOGIE CLINIQUE



MICHEL CHAUVIÈRE

Docteur en sociologie, directeur de recherches au CNRS membre du CERSA.

Parce qu'il s'intéresse au social et à l'éthique, le sociologue a des choses à dire sur la clinique. Aujourd'hui, nous sommes face à une idéologie managériale et intrusive qui attaque l'idée même de métier. Dans chaque corps de métier, il y a une liberté d'organisation, un rapport à l'activité

qui engage la personne. Un métier est encore dans de nombreux cas quelque chose qu'on choisit. L'idéologie performative qui touche les métiers, risque de chosifier l'humain. Il s'agit désormais, selon ces nouveaux managers, de rationaliser et de justifier son temps et ses choix au lieu d'accomplir sa mission.

On assiste à une ré-ingénierie des métiers sociaux. On cherche à définir les éducateurs comme des « coordonnateurs de projets » au risque de perdre l'essentiel de la relation à l'autre.

Dans ce contexte, comment situer la prévention ?

Face à la montée des neurosciences, la prédiction ne serait-elle pas de la prévention poussée à l'extrême ? Dans le scientisme exacerbé on perd le sujet, on perd cette part de liberté inhérente à toute vie digne de ce nom.

Selon Michel Chauvière, il faut se méfier des signifiants – maîtres : L'inclusion, la prévention, le parcours, le projet... Quels sont les sous-basements théoriques de l'arrivée de tels mots sur la scène sociale et avec quoi interfèrent-ils ?

On devrait parler de préventions (au pluriel) et non de « La » prévention. Il y a des pratiques de prévention et non une « essence » de la prévention. La manière de parler de la prévention est aussi un moyen de catégoriser les objets.

Ainsi, par exemple, on glisse rapidement de la prévention routière, à la violence routière voire à la délinquance routière. C'est un moyen de définir ce qu'est la sécurité qui fait reposer sur les conducteurs la totale responsabilité des accidents. Il n'y a dans ce cas comme solution qu'une surenchère permanente vers toujours plus de répression. Mais d'autres solutions techniques pourraient exister en amont et en aval.

Il en est de même avec les accidents du travail. Il s'agit d'éviter toute transformation de l'organisation du travail qui le plus souvent n'est même pas interrogée et de détourner sur les travailleurs la responsabilité des « bonnes pratiques » de prévention des risques.

On pourrait continuer dans les exemples avec la prévention de la violence ou de la toxicomanie, la maltraitance...

Les dispositifs de prévention au risque de l'effacement du sujet

On peut s'interroger sur tous les dispositifs « préventifs » mis en œuvre. Ils placent d'ailleurs les psychologues dans des situations bien difficiles avec le développement du « Benchmarking » et de la prévention dématérialisée, à distance.

Le développement du recours à la prévention correspond à une extension de ses significations dans différents registres :

- Sur le plan juridique, dans le domaine de la prévention de la délinquance on a créé une nouvelle catégorie; ceux qui

sont « susceptibles d'être auteurs ». Avant même tout acte délictueux, il s'agit, pour prévenir, de repérer au plus tôt ceux qui pourraient en commettre. On glisse ainsi tranquillement de la prévention à la prédiction.

- Sur le plan économique, selon le vieil adage « mieux vaut prévenir que guérir » en particulier parce que cela coûte moins cher, la prévention devient aussi une marchandise qui constitue un marché pour les coachs en tous genres. Elle entraîne également une explosion des métiers de la sécurité, dotés désormais d'outils d'interprétation des comportements.
- Enfin sur le plan social, la prévention tend

à être conçue comme une « protection augmentée » pour protéger, éviter le pire et d'une certaine manière ne pas être pris en défaut du point de vue du droit. C'est le primat d'une vision « assurantielle » de calculs des risques au détriment d'une nécessaire compassion pour autrui et d'une conception de la citoyenneté.

Les ambiguïtés sont donc nombreuses autour de ce terme de prévention. Trop de prévention tout azimut peut aboutir à dénaturer la question sociale qui glisse ainsi du côté de l'imaginaire du risque.

Les psychologues savent combien la signification des mots est importante. En l'occurrence, l'usage inflationniste du terme de prévention peut aussi servir à catégoriser et objectiver les problématiques sociales jusqu'à la disparition du sujet. Mais il y a une autre manière de voir les choses. Il faut opposer au positivisme contre-productif, une épistémologie clinique et adopter une posture critique. Les psychologues sont en première ligne au cœur de ces enjeux. ■



LES OUTILS DU PSYCHOLOGUE : AU BÉNÉFICE DE QUI ?



CHRISTINE ARBISIO

Maître de conférence en psychologie - Université Paris XIII.

Les outils du psychologue : au bénéfice de qui ?

Le recours aux bilans psychologiques connaît une croissance exponentielle dans tous les domaines de la vie sociale.

Comment le bilan psychologique peut-il s'inscrire dans une prévention prévenante ? Quand ils engagent et réalisent un bilan psychologique, comment se situent les psychologues : du côté de la prévention ou du côté de la prédiction ?

A la différence du psychanalyste dans son cabinet, les psychologues qui travaillent dans une institution inscrivent toujours leur rencontre avec le sujet qui s'adresse à eux dans un contexte social, à partir d'un lieu institutionnel.

La demande sociale par rapport aux tests d'efficacité intellectuelle repose sur la recherche d'une vérité classificatoire donnée par un expert. Dans le champ scolaire, la question de l'évaluation devient tellement centrale qu'elle prime trop souvent sur l'écoute de l'enfant, de sa famille, des autres professionnels. Cet emballement à tester contribue à la dévalorisation de la parole.

Il est indispensable d'inscrire le bilan psychologique dans une prévention prévenante et non pas dans la production de chiffres et de mesure.

Il faut sortir de l'aporie : pour ou contre les tests. Résister aux dérives techniciennes permet de préserver l'espace clinique très riche offert par le bilan psychologique.

Aussi il nous faut développer une réflexion critique et épistémologique sur le bilan, en s'appuyant sur l'histoire de la profession.

La demande de bilan

J. Berges faisait la différence entre consultations psychologiques et consultations psychanalytiques. Au sens psychanalytique, la demande est une demande de savoir. Quelqu'un se pose des questions et va trouver un analyste pour comprendre ce qui lui arrive.

Mais dans un contexte institutionnel, il y a toujours quelqu'un qui adresse, quelqu'un qui a envie que ça change. Quel adulte demande ? Pourquoi maintenant ?

Or, poser ces questions n'est pas si évident dans la réalité. Il arrive sur le terrain que certaines institutions exigent que

tous les enfants suivis passent un Wisc chaque année, sans se soucier de la place du sujet et de sa demande dans cette injonction.

Parler de la demande est d'abord une prévention par rapport aux dérives techniciennes et contrôlantes.

Dans la rencontre avec un sujet, notre premier rôle en tant que psychologue, est d'être des « éponges à angoisse ». Il nous faut accueillir la plainte, tenir la posture clinique afin de préserver la démarche de prévention.

L'acte de parole dans une relation transférentielle.

Le propre de la démarche clinique c'est de ne pas être objective, car la vérité du Sujet nous échappe toujours. Le fait clinique est co-construit par le sujet et par le psychologue mais aussi par le dispositif qui le recueille.

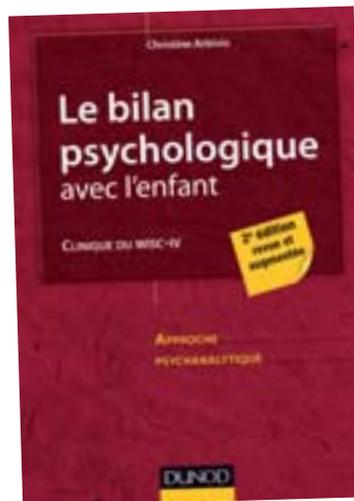
Que faire du transfert ? Il ne s'agit pas ici de transfert au sens psychanalytique. Le psychologue clinicien lorsqu'il réalise un bilan est placé dans une relation d'influence quand il apporte en retour des informations au consultant. C'est un interprète de ce qu'il a entendu ou compris pendant le bilan. Il est aussi un accompagnateur dont la parole aura une efficacité symbolique et pourra aider le sujet. Selon C. Arbisio, c'est en maintenant le cadre de la parole et de la clinique que le psychologue pourra tenir le cadre de la prévention.

Le statut du savoir et de la vérité.

On attend du psychologue qu'il soit un expert, celui qui sait et qui va dire la vérité. Cette notion de vérité est toujours marquée d'ambiguïté. La psychanalyse nous apprend

qu'il y a deux positions de la vérité : comme contenu ou comme position.

La vérité comme contenu est toujours relative, elle dépend du discours qui l'énonce. Mais tout discours, pour exister, suppose une position de vérité. Aussi, pour le psychologue, tenir une position éthique consiste à ne pas confondre ces deux registres. Le psychologue occupe une place autour d'un lieu où la vérité ne peut que se donner à voir qu'elle manque et c'est ce qui lui permet d'inscrire un acte de parole avec le sujet. Si cet acte crée des effets, c'est parce qu'on attribue au psychologue une certaine place de savoir. Il ne s'agit pas ici de diagnostic au sens médical, ni d'illusion sur la prédiction que permettraient les outils du psychologue mais bien de la conviction que nous a enseigné la psychanalyse, que la parole et le signifiant ont des effets fondamentaux sur l'être humain. ■



DES NEURO-SCIENCES À LA CONSCIENCE : SOMMES-NOUS DÉTERMINÉS BIOLOGIQUEMENT ?



MICHEL BITBOL

Philosophe, directeur de recherche au CNRS.

Des neuro-sciences à la conscience, sommes-nous déterminés biologiquement ?

Face à la montée des neuro-sciences et de l'idéologie performative, les interrogations sur la nature de la conscience se font plus pressantes. Celle-ci ne serait-elle qu'un sous-

produit de l'activité neuro-biologique ?

Au-delà de la volonté de chercher à percer scientifiquement les mystères du fonctionnement psychique, la manière dont l'homme se perçoit offre une plus ou moins grande résistance aux tentatives de manipulations auxquelles se livrent les tenants d'un réductionnisme biologique.

Selon Merleau-Ponty, la philosophie est l'ensemble des questions où celui qui questionne est lui-même mis en cause par la question. M. Bitbol considère que cette définition s'applique aussi à la conscience qui suppose, de la part du philosophe qui l'interroge, un engagement autant qu'une attitude de philosophe.

Ne pas confondre corrélation et causalité.

M. Bitbol passe au crible les progrès des techniques d'imagerie et des neuro sciences pour en débusquer les pièges. La détection d'une activité cérébrale chez des patients cérébrolésés et incapables de s'exprimer, pourrait laisser croire que la stimulation de certaines aires du cerveau pourrait donner accès aux contenus de pensée et que les processus neuronaux seraient cause de la conscience.

Ce serait confondre concomitance ou corrélation et causalité. Les effets produits peuvent être sous la dépendance d'un troisième terme.

Le fonctionnement du système nerveux central est-il à la base de la conscience ?

Il est évident qu'une altération d'un processus cérébral aura des effets sur l'activité mentale. Mais l'inverse est aussi vrai. On peut induire des transformations du fonctionnement cérébral par la psychothérapie ou par le yoga. Le raisonnement utilisé par certains chercheurs a donc sa réciproque.

La neurobiologie cherche à imposer une conception réductionniste où les rapports aux objets physiques seraient censés modéliser les processus mentaux et le rapport au Monde. Mais les objets sont secondaires à l'expérience et ne représentent pas une certitude directe et immédiate, c'est ce que la phénoménologie d'Husserl nous a enseigné.

Tour de « passe passe » et illusions

Selon J.-P. Changeux et S. Dehance, dans leur théorie de « l'espace de travail neuronal global », seuls accèdent à la conscience les processus mentaux qui arrivent à recruter dans les zones associatives, jusqu'au cortex frontal.

Il n'existe pas de flux continu de conscience. La conscience peut plutôt être considérée comme une scène de théâtre où les phénomènes se rendent conscients sous le projecteur de l'activité réflexive. Les expériences menées par ces scientifiques, ont montré que toute la perception ne peut accéder à la conscience. Il y aurait une sorte de goulot d'étranglement qui en cas de concurrence entre deux tâches permettrait l'accès à la conscience de celle qui serait en capacité de recruter le réseau neuronal global.

Ainsi on observe une concomitance entre activation de cet espace et venue à la conscience, verbalisable, entre neurobiologie et conscience. Mais ceci n'explique pas comment une activité neuro-électrique peut engendrer une expérience consciente ? Limite que certains chercheurs en neuro sciences n'hésitent pas à franchir. Or, si l'on constate bien une connexion entre les deux fonctions, on est incapable d'expliquer pourquoi cette activation entraîne la prise de conscience de l'expérience. Seul le rapport verbal de l'expérience semble être considéré comme preuve de l'expérience vécue ce qui amènerait à conclure qu'en son absence, l'expérience serait considérée comme inconsciente.

Les succès des neurosciences sont largement usurpés. Celles-ci sont en effet dans l'incapacité d'identifier les corrélats neuronaux de la conscience. D'ailleurs un même état neuronal peut entraîner des états mentaux différents et inversement.

Ces théories parlent d'émergence de la conscience mais ce mot sert à masquer la faiblesse des explications. Les activités mentales ont une forme d'autonomie et fonctionnent selon leurs lois propres.

Pour Michel Bitbol, les processus mentaux fonctionnent en termes d'intentions. Le cerveau ne fixe que les bornes biologiques. La fuite en avant tracée par une recherche de l'Homme augmenté pose la question du sens du point de vue de l'humain. Que cherche-t-on à obtenir ?

Produire du sens n'est pas si simple. Il y a deux options : L'une plutôt répressive conduirait à revenir vers des états de culture où le sens des choses était l'objet d'un consensus produit par des institutions qui répriment et contraignent. L'autre voix nécessite de porter le récit d'un devenir porteur de sens et d'une vision anthropologique et collective. C'est celle-ci que M. Bitbol nous propose de suivre. ■

BURN-OUT, STRESS... LES PSYCHOLOGUES AUSSI !



NOELLE LIDVAN

Maître de conférence en psychologie sociale et de la santé à l'université Paris v.

Une étude nationale a été lancée en 2015 sur les conditions de travail auxquels sont confrontés les psychologues en France, quelles que soient leurs activités professionnelles (en entreprise, en institution, en libéral), en lien avec les risques pour la santé psychologique (stress, anxiété). Elle

fait suite à une première enquête réalisée en 2012.

Cette enquête réalisée sous la direction de N. Girault-Lidvan, S. Berjot et E. Grebot, est la première étude d'envergure sur les « risques psycho-sociaux » dans cette profession souvent isolée et rarement étudiée en tant que telle. En effet, l'image des psychologues et la réalité de leur travail disparaît le plus souvent derrière celle des patients ou des consultants.

Elle a été réalisée principalement sur la base de trois tests américains portant sur le *burn-out*, le stress et le sentiment d'anxiété et de dépression⁽¹⁾. Les premiers résultats partiels sur un peu plus de 3 000 psychologues donnent déjà des indications sur les conditions d'exercice des psychologues et leur vécu du métier.

Qui sont-ils ?

Si 57, 24 % des répondants occupent un seul poste, 27, 54 % exercent sur deux postes et 15,21 % sur trois postes ou plus. Les psychologues cliniciens sont les plus représentés (66,62 %). Leur premier poste est majoritairement à temps partiel (49,53 %) ou à mi-temps (28,21 %). Ils sont moins nombreux à exercer pour un tiers de temps (16,27 %)

Une majorité travaille à l'hôpital, en milieu associatif, en

entreprise publique ou privée. Lorsqu'ils ont d'autres postes, les psychologues continuent à investir le milieu associatif mais également les IME, (instituts médico-éducatifs) les cabinets en libéral et les universités (enseignement recherche).

Le temps « FIR »

A noter que seuls 22,21 % des psychologues disposent de leur temps « Formation Information Recherche » (FIR) et l'utilisent entièrement. Presque 20 % n'ont pas le temps, 41,17 % n'en n'ont pas et presque 11 % disent ne pas savoir pas ce que c'est !

Les psychologues en institution paraissent les plus épuisés professionnellement. Concernant le *burn-out* (épuisement professionnel, faible accomplissement personnel, épuisement émotionnel) on observe, à partir des résultats aux différents questionnaires que les enseignants-chercheurs et les psycholo-

gues de l'orientation et de l'insertion sont ceux chez qui on observe la prévalence la plus grande de *burn-out*. Les neuropsychologues, les CO-Psy et psychologues scolaires sont à risque via un faible accomplissement personnel. Les CO-Psy, les psychologues scolaires et les enseignants-chercheurs peuvent être considérés comme une population à risque via un fort épuisement émotionnel.

C'est à l'hôpital, dans l'institution

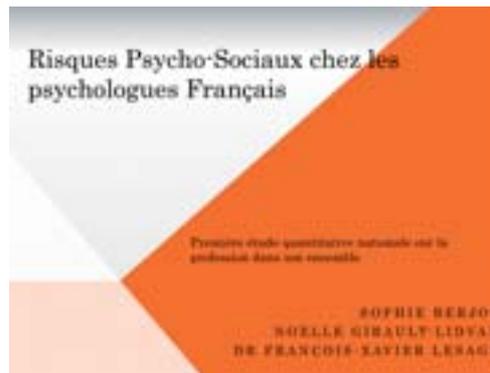
scolaire et à l'université que les psychologues se disent les plus épuisés.

Les psychologues semblent plus stressés que les autres salariés et leur niveau d'anxiété paraît également plus élevé.

Les conditions de travail des psychologues en question.

Parmi les facteurs les plus cités le vécu du travail (en particulier la non reconnaissance au travail) apparaît en premier pour près de 30 % des répondants, puis apparaissent les relations aux patients surtout les émotions face à la souffrance (25,14 %), les conditions de travail, la charge de travail et les dysfonctionnements institutionnels (23,73 %) et enfin, les relations aux collègues et à la hiérarchie (particulièrement la maltraitance institutionnelle) et des conflits avec la hiérarchie (22, 16 %).

Les résultats globaux sont en cours d'analyse et seront publiés prochainement. ■



DES COLLECTIFS DE PSYCHOLOGUES POUR COMBATTRE L'ÉPUISEMENT AU TRAVAIL !

Les premiers résultats de cette enquête montrent clairement que l'isolement, l'absence de temps d'échanges et de réflexion entre pairs, le manque de reconnaissance et d'accomplissement dans son travail sont des causes essentielles du stress et de l'épuisement. La clinique du travail a bien mis en évidence combien la création de collectifs de pairs, et de cadres de discussion rigoureux sur le métier, pouvaient permettre de revivifier les ressources individuelles des personnels et le pouvoir d'agir collectivement. Face aux prescriptions de plus en plus procédurales, aux tentatives d'instrumentalisation de nos métiers, il faut imposer des temps de formation continue, de supervision et de travail collectif.

1. MBI Maslach burn out inventory, PSS10 – Perceived Stress Scale 10 (Cohen et al., 1983), HAD – Hospital Anxiety and Depression Scale (Zigmond & Snaith, 1983)